



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# COMMUNIQUÉ

## INSCRIPTIONS BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS) - SESSION 2020 -

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE GUYANE COMMUNIQUE

### CANDIDATS INDIVIDUELS

Le registre d'inscription aux épreuves du **BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR, session 2020** est ouvert pour les candidats individuels auprès de la Division des Examens et Concours du RECTORAT DE L'ACADEMIE DE GUYANE (Place Léopold Héder à Cayenne) du :

**LUNDI 14 OCTOBRE 2019 au VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 à 12 heures (heure locale)**

LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES PAR INTERNET A L'ADRESSE SUIVANTE :

[https://ecc.orion.education.fr/inscnetpro/inscriptionpublic?&Ucod\\_dom=BTS&Uaca\\_dep=A33](https://ecc.orion.education.fr/inscnetpro/inscriptionpublic?&Ucod_dom=BTS&Uaca_dep=A33)

**ATTENTION** : En raison de l'absence de formations ou de ressources locales, pour certaines spécialités non enseignées en Guyane, les candidats individuels pourraient être contraints de se déplacer dans les Académies de Métropole ou des Antilles.

### CANDIDATS SCOLAIRES

Les inscriptions des candidats scolarisés s'effectueront dans leurs établissements respectifs.

#### POUR S'INSCRIRE :

- justifier d'une préparation de deux ans, après le diplôme du **BACCALAUREAT**, soit par la voie scolaire, de l'apprentissage, par l'enseignement à distance, ou par la formation professionnelle continue, ou :
- avoir accompli 3 années d'activités professionnelles dans un emploi d'un niveau au moins égal à celui de technicien ou dans un domaine en rapport avec la spécialité du BTS ;
- avoir déjà présenté le BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR.